

La Liberté de conscience en Belgique

Véronique De Keyser, Présidente du Centre d'Action Laïque
Colloque Egale, le 31 janvier 2022

1. Le modèle de laïcité à la belge, et la liberté de conscience.

La Belgique ne mentionne pas le mot laïcité dans sa Constitution. Mais depuis une décennie, de manière récurrente, des débats parlementaires s'enflamment sur cette question : faut-il vraiment inscrire le principe de laïcité, ou peut-on continuer à faire sans. Sans c'est-à-dire en faisant fonctionner sans trop de bruit, une laïcité 'à la belge'.¹ C'est la manière dont nous vivons depuis notre indépendance en 1831, mais peut-être les temps sont-ils venus de rendre explicite ce qui était implicite jusqu'à aujourd'hui. Fonctionner sans, c'est en fait avec un mode d'organisation politique qui prévoit que l'Etat finance les cultes et une laïcité dite 'organisée', et deux réseaux d'enseignement distincts : l'un public (dit 'obligatoire') et l'autre confessionnel (dit aussi 'libre'). Car paradoxalement, dans ce fameux modèle à la belge, si la laïcité n'est pas inscrite dans la Constitution, celle-ci contient quatre principes qui la contiennent en partie² :

- *Deux sont substantiels, dans l'ordre des finalités :*
 - **la liberté de croyance et le libre exercice des cultes pour tous les citoyens**
 - **l'égalité des citoyens devant la loi.**
- *Deux sont structurels dans l'ordre des moyens :*
 - **la neutralité de l'Etat**
 - **la séparation des Eglises et de l'Etat.**

La séparation de l'Eglise et de l'Etat est donc très singulière : c'est en fait une indépendance des deux parties (l'Etat et l'Eglise) qui selon Lagrange et nombre de ses confrères constitutionnalistes , n'interdit ni le financement de l'enseignement confessionnel, ni celui des cultes dans leur rôle social : à savoir, le service éducatif rendu aux enfants, et les conseillers moraux, les aides à la personne, dans les prisons, les hôpitaux et tous les lieux de confinement. Quant à la liberté de conscience, si elle n'est pas mentionnée comme telle dans la Constitution, elle l'est notamment dans la Convention européenne des DH dont la Belgique est partie prenante (cf l'article 9 qui garantit la liberté de pensée, de conscience et de religion) mais elle l'est surtout par ces fameuses caractéristiques du modèle belge.

¹A l'origine de ce curieux modèle, il y a l'histoire de la création de la Belgique en 1831. Au cours d'une courte révolution contre la domination hollandaise en 1830, les Provinces Unies se sont unies pour fonder un nouveau pays, se trouver un roi, et se construire une Constitution. Aux manettes, des élites libérales, avec parmi eux de nombreux francs-maçons, et des élites catholiques qui étaient à la tête d'un enseignement confessionnel très puissant et quasi exclusif. Les négociations entre ces deux forces ont abouti à deux résultats :1) les catholiques gardaient leur enseignement confessionnel qui serait désormais financé par le nouvel Etat belge, mais ce dernier créerait aussi un réseau d'enseignement public 2) l'état financerait les cultes. Réservé d'abord à l'église catholique, cette disposition s'est élargie aujourd'hui à toutes les églises chrétiennes, à l'islam, au judaïsme et aux associations philosophiques dont le Centre d'Action Laïque. Toucher à l'enseignement confessionnel et ne créer qu'un seul réseau (ce qui est la revendication du CAL) mettrait encore aujourd'hui le pays à feu et à sang. C'est arrivé dans le passé : la guerre scolaire a fait rage dans les années cinquante du siècle dernier. Aucun politicien aujourd'hui n'oserait s'engager dans cette voie : tout au plus ose-t-on porter des exigences sur des programmes communs. Mais même la question de l'inspection général de l'enseignement confessionnel n'est pas fait par l'Etat. Et aujourd'hui, les cultes financés par l'Etat ne concernent plus uniquement l'église catholique On y trouve les églises chrétiennes dans leur diversité, le judaïsme et l'islam plus des associations philosophiques comme le Centre d'Action Laïque et De Mens Nu, et bientôt le bouddhisme.

² Lagrange, Xavier (2020). Faut-il enchâsser la laïcité politique dans la Constitution belge ? *Cahiers du CIRC* n°4, juillet 2020, Université de Saint Louis-Bruxelles

La Liberté de conscience en Belgique

Véronique De Keyser, Présidente du Centre d'Action Laïque

Colloque Egale, le 31 janvier 2022

- Par la diversité des cultes et associations philosophiques reconnues par l'Etat. La seule religion à être reconnue en 1831 était la religion catholique. Le spectre s'est considérablement élargi et diversifié avec le temps. Aujourd'hui toutes les grandes religions, plus des associations philosophiques non confessionnelles comme le CAL sont reconnues et financées par l'Etat.
- Par des institutions qui se sont sécularisées au cours du temps, de 1830 à aujourd'hui, ce qui a permis, dans le domaine du droit à la vie et de la santé reproductive, des acquis législatifs parmi les plus libéraux d'Europe.
- Par un certain art du compromis qui vient de la structure associative caractéristique de la Belgique.

2. Les relations transverses.

En Belgique, la liberté de conscience est donc moins principielle que structurelle, mais elle fonctionne grâce aux relations transverses du tissu associatif. En effet, ce tissu associatif est extrêmement riche. La maçonnerie en fait partie, mais les universités également, tout comme de grandes associations (Ligue des Droits Humains, UNIA, le CAL, les syndicats etc.) qui défendent les droits humains et les acquis démocratiques et sont souvent pluralistes sur le plan politique. Le temps me manque pour approfondir ce dernier point, mais il est évident que les avancées législatives des cinquante dernières années, qui furent de grands combats du mouvement laïque, n'auraient pu être conquises sans ces relations transverses. Parfois, dans des votes éthiques décisifs, la liberté de conscience des députés a prévalu sur leur appartenance politique, et chacun se souviendra dans le vote sur le droit à l'avortement en 1990, du retrait temporaire de sa fonction royale du Roi Baudouin. Ce dernier, opposé à l'avortement, fut déclaré pendant 48h dans l'incapacité de régner, et le gouvernement signa à sa place. Et cet artifice, qui était moins une objection, qu'une facilitation de la passation de la loi malgré les difficultés de conscience du souverain, nécessita le recours à une disposition constitutionnelle prévue pour une maladie ou un accident soudain, privant le monarque de son jugement. Il se dit que le constitutionnaliste qui avait retrouvé cet article jamais utilisé auparavant, venait de la mouvance chrétienne : c'est peut-être une légende, mais comme telle, elle est significative : on finit - on finissait toujours en tout cas - par s'entendre en Belgique. Et si nous avons dû attendre plus longtemps que la France le droit à l'avortement (l'avortement a été rendu licite dans les années 70 mais la première loi sur le droit à l'avortement date des années 90) et s'il n'est pas encore totalement dépénalisé à ce jour, il faut épinglez la gratuité de la contraception pour les jeunes femmes jusqu'à 25 ans, le droit à l'euthanasie, y compris pour les mineurs atteints de maladie incurables, la procréation médicale assistée, y compris pour les couples de lesbiennes, le mariage pour tous, la recherche sur les cellules souches etc. Et ce, sans grandes protestations populaires ou manifestations d'hostilité. Aujourd'hui, en Belgique, le droit à la vie, c'est le droit à une vie et à une mort dignes. C'est ne pas accepter la mort dans la souffrance, ne pas accepter une grossesse non souhaitée, ni un acte sexuel non consenti fût-il entre époux etc...

Quand le pape François s'est exprimé au Parlement européen le 25 novembre 2014, il a fustigé, à propos de l'avortement et de l'euthanasie, une culture du 'déchet' qui se propagerait en Europe. Avorter ce serait tuer un fœtus, euthanasier un grand malade en fin de vie, ce serait assassiner un vieillard devenu une charge inutile. Quel mépris du Pape pour la laïcité. Quel mépris pour les femmes obligées d'avorter. Quel mépris pour ceux qui veulent mener jusqu'au bout une vie belle, digne, entourés de leurs, et partir en toute lucidité. Quel mépris pour leurs soignants, mieux formés à se battre contre la mort qu'à la transformer, comme ils en ont fait le choix par altruisme, en un ultime acte de vie.

3. La fragilité des acquis des acquis démocratiques et de la liberté de conscience

Cet invraisemblable discours papal continue pourtant à inspirer les églises catholiques de toute l'Europe et les retours en arrière des acquis démocratiques ne sont jamais impossibles, s'ils ne sont pas coulés dans des textes législatifs durables. Nous avons tous suivi avec tristesse et colère, il y a à peine quelques jours, le cas de cette femme polonaise, à laquelle les médecins ont refusé l'avortement alors que sa vie était menacée³. Et pourtant, même à l'époque communiste, les femmes polonaises avaient accès à l'avortement : ce droit reste un droit national, donc très sensible aux changements politiques et au poids des églises dans les différents pays européens.

Et nous sentons aujourd'hui que même dans une Belgique solidement ancrée dans la démocratie, ces acquis laïques, basé sur un modèle de compromis au moins autant que sur des principes constitutionnels, sont en danger. Et c'est pourquoi le CAL soutient fermement l'inscription de la laïcité dans la Constitution, et a lancé dès 2019 un vibrant appel international (dit 'Appel de Liège')⁴ pour inviter les autres pays et tout spécialement les pays européens à faire de même. Par crainte d'un retour du conservatisme religieux certes, mais aussi à cause de la montée en Europe d'une extrême droite menaçant ces acquis démocratiques. En Belgique, dans la communauté flamande, les sondages de 2021 montrent que la droite et de l'extrême droite atteignent presque la majorité absolue : 45,8% des voix alors que le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie y augmentent. Et partout, et pas seulement en Flandre, les questions identitaires occupent l'espace médiatique en permanence. La *cancel culture* fait rage, et le débat sur certains sujets sensibles, comme le port des signes convictionnels est devenu impossible, sans susciter un véritable harcèlement comme en fut victime l'enseignante Nadia Geerts en Belgique en 2020.⁵ Cette dernière avait soutenu l'interdiction des signes convictionnels dans une Haute Ecole de Bruxelles – disposition qui faisait partie du règlement de l'école et était remis en question par les étudiants- mais elle dut se résoudre à abandonner son poste devant la campagne haineuse qu'elle déchainait sur les réseaux. Par ailleurs, la justice belge vient de donner raison, en 2020 également, à une plaignante se sentant victime de discrimination par ce qu'elle avait été évincée alors qu'elle postulait pour un emploi à la STIB (Société des Transports intercommunaux Bruxellois). En effet, il lui fut annoncé lors du processus de sélection, que, comme il s'agissait d'un service public, le règlement d'ordre intérieur prévoyait qu'elle retire son voile. Ce qu'elle n'accepta pas et elle ne fut donc pas retenue. Elle déposa alors plainte pour discrimination à l'embauche, et obtint gain de cause sur base d'une '*discrimination indirecte*'. Sous la pression des représentants des partis siégeant au Conseil d'administration (les socialistes et les écologistes), la STIB n'alla pas en appel du jugement⁶. Mais aujourd'hui, en 2022, la contestation de l'interdiction des signes convictionnels s'étend à d'autres services publics, et le Parlement bruxellois se saisit de la question. Il est probable que le débat parlementaire s'ouvre aussi au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, alors que d'autres plaintes apparaissent en justice pour discrimination devant l'interdiction de signes convictionnels

³ Mourgere Isabelle (2022). *En Pologne, l'interdiction quasi-totale de l'avortement fait une nouvelle victime*. TV5 Monde, le 27 janvier 2022, <https://information.tv5monde.com>

⁴ Appel lancé lors des cinquante ans du CAL en novembre 2019. Voir site web du CAL Bruxelles : www.laicite.be

⁵ Ce cas rappelle celui de Kathleen Stock à l'Université du Sussex. Accusée, parce qu'elle était féministe, d'être contre les transgenres, malgré ses dénégations et sa prétention à défendre les unes comme les autres, son lynchage médiatique fut tel qu'elle abandonna son poste d'enseignante. Voir Charlie Hebdo mis en ligne le 31 décembre : <https://charliehebdo.fr/2021/12/societe/kathleen-stockphilosophe-je-ne-mattendais-pas-a-ce-que-le-point-culminant-de-ma-reflexion-philosophique-soit-de-faire-remarquer-que-les-lesbiennes-nont-pas-de-penis/>

⁶ Le Cal, par contre, se posa en tierce opposition à ce jugement, comme il le fit dans d'autres cas où la laïcité était menacée.

La Liberté de conscience en Belgique

Véronique De Keyser, Présidente du Centre d'Action Laïque

Colloque Egale, le 31 janvier 2022

dans l'enseignement officiel. Replacer le débat sur le terrain de la justice, ou dans l'enceinte parlementaire a le mérite de recadrer, de manière raisonnable, un débat sensible, qui, au niveau du citoyen et sur les réseaux sociaux se transforme derechef en un affrontement qui laisse peu de place à la raison.

4. Revenir aux valeurs de la laïcité.

Ce qui dénié aujourd'hui à chacun d'entre nous, par des individus ou des communautés, c'est tout simplement d'avoir une opinion contraire, et/ou de l'exprimer. C'est la liberté de conscience qui est au cœur de cette bataille. Faire taire une conviction, la faire disparaître, l'éradiquer, empêcher celui ou celle qui la soutient de l'exprimer en public, est devenu un sport cruel, une sorte de chasse à l'homme, une mise à mort symbolique. La liberté de conscience historiquement menacée par les églises, l'est aujourd'hui par quiconque veut s'arroger le spectre du grand Commandeur et décider de ce qui est bien ou mal. Et non pas vrai ou faux : cette distinction n'est plus la préoccupation principale à l'heure des fake news. La pratique du tribunal populaire resurgit avec tous ses risques mais démultipliés. Car le vox populi est virtuel, et utilise la technologie 21ème siècle : les réseaux sociaux, les algorithmes, le contrôle de la société via les données personnelles etc. Comment lutter contre ce raz de marée ?

La lutte à mener comporte une double contrainte.

- 1) Ne pas sous-estimer ce qui suscite cette vindicte populaire. Le plus souvent, ce sont des inégalités, de discriminations, des crimes impunis du passé, des schèmes de domination occultés, comme le patriarcat, le colonialisme, l'impérialisme- longtemps acceptés tacitement par la société- qui suscitent cette colère. Et le problème n'est pas la colère mais son origine. Un exemple très concret : Me TOO n'est pas un combat de femmes hystériques qui veulent se faire quelques célébrités. C'est le combat de femmes violées qui n'ont jamais pu trouver d'écoute en la justice car c'était parole contre parole et donc impunité pour le violeur. Ne faisons pas l'erreur de mépriser ces combats parce qu'ils sont menés hors la loi – et il y en a beaucoup d'autres aujourd'hui qui cherchent justice dans '*une violence révolutionnaire*' qui effraie. A nous à nous attaquer, à travers nos choix politiques, aux mécanismes sociologiques, économiques et politiques qui font qu'étant nés égaux par nature, en dignité et en droit, les hommes meurent dans une telle inégalité. C'est la question que se pose la laïcité mais ce n'est pas à elle à y répondre. C'est à nous en tant que citoyens, *libres d'être libres*⁷, et donc libres de nous inscrire dans un projet politique, d'apporter notre réponse à cette question, avant que d'autres ne nous interrogent.
- 2) Ne pas céder sur nos valeurs, et bien au contraire, les assumer avec conviction et fierté. Remettons en avant la raison et l'universalisme humaniste dont nous sommes fiers. Et son histoire. Défendons la liberté de conscience et la liberté d'expression. Car dénoncer les discriminations et les inégalités, parfois cumulées chez les plus vulnérables, et chercher à enrayer les mécanismes qui les provoquent, est une chose. Mais accepter la logique de fragmentation de la société que l'affirmation d'une différence considérée comme essentielle, identitaire, suscite chez certains individus et certaines communautés, serait une faute. La différence ne peut devenir le rejet de l'Autre. Il ne faut pas être femme pour défendre les

⁷ Selon la très belle formule d'Hannah Arendt

La Liberté de conscience en Belgique

Véronique De Keyser, Présidente du Centre d'Action Laïque

Colloque Egale, le 31 janvier 2022

femmes. Trans pour défendre les trans. Et esclave pour défendre les esclaves. Toute assignation identitaire est inacceptable, et s'en affranchir par l'émancipation vaut pour tous.

Et je fais mien l'exergue de Condorcet, dans son Epître dédicatoire aux Nègres esclaves en 1781:

' Mes amis, quoi que je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardés comme mes frères. La nature vous a formés pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les Blancs'.

C'était avant la révolution française, avant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Les vociférations de la Terreur ne sont pas venus à bout de la liberté de conscience de Condorcet- fidèle à ses convictions. Sachons donc faire face demain aux tempêtes qui pourraient survenir avec la même fidélité à nos idéaux et la même dignité.

The Belgian model of secularism and freedom of conscience.

Belgium does not mention the word secularism in its constitution. But for a decade now, parliamentary debates have repeatedly flared up over the question of whether the principle of secularism should really be enshrined, or whether we can continue to do without. Without, that is to say, by operating a Belgian-style secularism without too much fuss.⁸ This is the way we have lived since our independence in 1831, but perhaps the time has come to make explicit what was implicit until now. To function without it is in fact to have a political organisation that provides for the state to finance cults and a so-called 'organised' secularism, and two distinct education networks: one public (known as 'compulsory') and the other denominational (also known as 'free'). Paradoxically, in this famous Belgian-style model, secularism is not written into the Constitution, but the Constitution contains four principles that partly⁹ contain it:

- *Two are substantial, in order of purpose:*
 - ***freedom of belief and free exercise of religion for all citizens***
 - ***equality of citizens before the law.***
- *Two are structural in the order of means:*
 - ***the neutrality of the state***
 - ***the separation of church and state.***

The separation of the Church and the State is thus very singular: it is in fact an independence of the two parties (the State and the Church) which, according to Lagrange and many of his constitutionalist colleagues, does not prohibit the financing of denominational education, nor that of religious denominations in their social role: namely, the educational service provided to children, and moral counselling, assistance to the individual, in prisons, hospitals and all places of confinement. As for freedom of conscience, although it is not mentioned as such in the Constitution, it is mentioned in the European Convention on Human Rights, to which Belgium is a party (cf. Article 9, which guarantees freedom of thought, conscience and religion).

- By the diversity of religions and philosophical associations recognised by the State. The only religion to be recognised in 1831 was the Catholic religion. The spectrum has considerably

⁸The origin of this curious model is the story of the creation of Belgium in 1831. During a short revolution against Dutch domination in 1830, the United Provinces united to found a new country, find a king and build a constitution. At the helm were liberal elites, including many Freemasons, and Catholic elites who were at the head of a very powerful and almost exclusive denominational education system. Negotiations between these two forces led to two results: 1) the Catholics kept their denominational education, which would henceforth be financed by the new Belgian state, but the latter would also create a network of public education) the state would finance the cults. Initially reserved for the Catholic Church, this provision has now been extended to all Christian churches, Islam, Judaism and philosophical associations including the Centre d'Action Laïque. To touch denominational education and create only one network (which is the demand of CAL) would still put the country on fire. It has happened in the past: the school war raged in the fifties of the last century. No politician today would dare to go down this road: at most, one would dare to make demands for a common curriculum. But even the question of the general inspection of denominational education is not done by the state. And today, state-funded religious denominations are no longer limited to the Catholic Church. They include Christian churches in all their diversity, Judaism and Islam, plus philosophical associations such as the Centre d'Action Laïque and De Mens Nu, and soon Buddhism.

⁹ Lagrange, Xavier (2020). Should political secularism be enshrined in the Belgian Constitution? *Cahiers du CIRC* n°4, July 2020, Université de Saint Louis-Bruxelles

La Liberté de conscience en Belgique

Véronique De Keyser, Présidente du Centre d'Action Laïque

Colloque Egale, le 31 janvier 2022

widened and diversified over time. Today all major religions, plus non-denominational philosophical associations such as the CAL are recognised and funded by the state.

- Through institutions that have become secularised over time, from 1830 to the present day, which has led to some of the most liberal legislative achievements in Europe in the field of the right to life and reproductive health.
- By a certain art of compromise that comes from the associative structure that is characteristic of Belgium.

Cross-cutting relationships.

In Belgium, freedom of conscience is therefore less principled than structural, but it functions thanks to the transversal relations of the associative fabric. Indeed, this associative fabric is extremely rich. Masonry is part of it, but so are universities, as well as large associations (Ligue des Droits Humains, UNIA, CAL, trade unions, etc.) which defend human rights and democratic achievements and are often politically pluralist. Time does not permit me to go into this last point in greater detail, but it is clear that the legislative advances of the last fifty years, which were great battles of the secular movement, could not have been achieved without these transversal relationships. Sometimes, in decisive ethical votes, the freedom of conscience of MPs has prevailed over their political affiliation, and everyone will remember, in the vote on the right to abortion in 1990, the temporary withdrawal of King Baudouin from his royal function. King Baudouin, who was opposed to abortion, was declared unfit to reign for 48 hours, and the government signed in his place. And this artifice, which was less an objection than a facilitation of the passing of the law despite the sovereign's difficulties of conscience, necessitated recourse to a constitutional provision for sudden illness or accident, depriving the monarch of his judgment. It is said that the constitutionalist who found this article, which had never been used before, came from the Christian movement: this may be a legend, but as such it is significant: we end up - we always ended up - agreeing in Belgium. And if we had to wait longer than France for the right to abortion (abortion was made legal in the 1970s but the first law on the right to abortion dates from the 1990s) and if it is not yet totally decriminalised to this day, we should mention free contraception for young women up to the age of 25, the right to euthanasia, including for minors suffering from incurable diseases, medically assisted procreation, including for lesbian couples, marriage for all, stem cell research, etc. And all this without any great popular protests or demonstrations of hostility. Today, in Belgium, the right to life is the right to a dignified life and death. It means not accepting death in suffering, not accepting an unwanted pregnancy, not accepting a non-consensual sexual act, even between spouses, etc.

When Pope Francis spoke in the European Parliament on 25 November 2014, he criticised a culture of 'waste' that would spread in Europe in relation to abortion and euthanasia. To abort would be to kill a foetus, to euthanise a seriously ill person at the end of his or her life would be to murder an old person who has become a useless burden. What contempt the Pope has for secularism. What contempt for women who are forced to have abortions. What contempt for those who want to lead a beautiful, dignified life to the end, surrounded by their loved ones, and to leave in all lucidity. What contempt for their carers, better trained to fight death than to transform it, as they have chosen to do out of altruism, into a final act of life.

La Liberté de conscience en Belgique
Véronique De Keyser, Présidente du Centre d'Action Laïque
Colloque Egale, le 31 janvier 2022

The fragility of the achievements of democratic gains and freedom of conscience

Yet this implausible papal discourse continues to inspire Catholic churches throughout Europe, and reversals of democratic gains are never impossible unless they are cast into lasting legislation. We all followed with sadness and anger, just a few days ago, the case of the Polish woman who was refused an abortion during as her pregnancy became a risk for her life¹⁰. And yet, even during the communist era, Polish women had access to abortion: this right remains a national right, and therefore very sensitive to political changes and the weight of the churches in the various European countries.

And we feel today that even in a Belgium firmly anchored in democracy, these secular achievements, based on a model of compromise at least as much as on constitutional principles, are in danger. This is why the CAL strongly supports the inclusion of secularism in the Constitution and has launched a vibrant international appeal (the so-called 'Appel de Liège')¹¹ in 2019 to invite other countries, and especially European countries, to do the same. This is certainly due to the fear of a return of religious conservatism, but also because of the rise in Europe of an extreme right-wing threatening these democratic achievements. In Belgium, in the Flemish community, the 2021 polls show that the right and the extreme right have almost reached an absolute majority: 45.8% of the votes, while racism, anti-Semitism and xenophobia are increasing. And everywhere, and not only in Flanders, identity issues are permanently in the media. The *cancel culture* is raging, and the debate on certain sensitive subjects, such as the wearing of convictional signs, has become impossible without provoking real harassment, as the teacher Nadia Geerts was the victim of in Belgium in 2020.¹² The latter had supported the banning of religious symbols in a Brussels high school - a provision that was part of the school's rules and was challenged by students - but she had to give up her job in the face of the hate campaign she unleashed on the networks. In addition, in 2020, the Belgian courts ruled in favour of a complainant who felt discriminated against because she had been turned down for a job at the STIB (Société des Transports intercommunaux Bruxellois). Indeed, during the selection process, she was told that, as this was a public service, the internal regulations required her to remove her veil. She did not accept this and was therefore not selected. She then filed a complaint for discrimination in employment, and won her case on the basis of '*indirect discrimination*'. Under pressure from the representatives of the parties on the Board of Directors (the socialists and the ecologists), the STIB did not appeal the judgement¹³. But now, in 2022, the challenge to the ban on religious symbols is spreading to other public services, and the Brussels Parliament is taking up the issue. It is likely that the parliamentary debate will also open in the Parliament of the Walloon Federation in Brussels, as more complaints of discrimination against the ban on religious symbols in formal education emerge in the courts. Placing the debate back on the judicial field, or in the parliamentary arena, has the merit of

¹⁰ Mourgere Isabelle (2022). *In Poland, the almost total ban on abortion has claimed a new victim*. TV5 Monde, 27 January 2022, <https://information.tv5monde.com>

¹¹Appeal launched on the occasion of CAL's 50th anniversary in November 2019. See CAL Brussels website: www.laicite.be

¹² This case is reminiscent of Kathleen Stock's case at the University of Sussex. Accused, because she was a feminist, of being against transgender people, despite her denials and her claim to defend both, her media lynching was such that she gave up her teaching position. See Charlie Hebdo online on 31 December: <https://charliehebdo.fr/2021/12/societe/kathleen-stockphilosophe-je-ne-mattendais-pas-a-ce-que-le-point-culminant-de-ma-reflexion-philosophique-soit-de-faire-remarquer-que-les-lesbiennes-nont-pas-de-penis/>

¹³ The Cal, however, opposed the ruling, as it did in other cases where secularism was threatened.

La Liberté de conscience en Belgique

Véronique De Keyser, Présidente du Centre d'Action Laïque

Colloque Egale, le 31 janvier 2022

reframing, in a reasonable way, a sensitive debate, which, at the level of the citizen and on social networks, is once again transformed into a confrontation that leaves little room for reason.

Return to the values of secularism.

What is denied to each of us today, by individuals or communities, is simply to have a contrary opinion, and/or to express it. It is freedom of conscience that is at the heart of this battle. Silencing a belief, making it disappear, eradicating it, preventing the person who holds it from expressing it in public, has become a cruel sport, a kind of manhunt, a symbolic killing. Freedom of conscience, historically threatened by the churches, is today threatened by anyone who wants to assume the role of the Great Commander and decide what is right or wrong. And not true or false: this distinction is no longer the main concern in the age of fake news. The practice of the people's court is resurfacing with all its risks, but multiplied. For the vox populi is virtual, and uses 21st century technology: social networks, algorithms, control of society via personal data, etc. How to fight against this tidal wave?

The fight to be waged involves a double constraint.

- We should not underestimate what gives rise to this popular vindictiveness. More often than not, it is inequalities, discrimination, unpunished crimes of the past, hidden patterns of domination, such as patriarchy, colonialism, imperialism - long tacitly accepted by society - that arouse this anger. And the problem is not the anger but its origin. A very concrete example: Me TOO is not a fight of hysterical women who want to make some celebrities. It is the fight of raped women who have never been able to find a hearing in the justice system because it was word against word and therefore impunity for the rapist. Let's not make the mistake of despising these struggles because they are fought outside the law - and there are many others today that seek justice in a *'revolutionary violence'* that is frightening. It is up to us to attack, through our political choices, the sociological, economic and political mechanisms that ensure that, having been born equal by nature, in dignity and in law, people die in such inequality. This is the question that secularism asks itself, but it is not up to it to answer it. It is up to us as citizens, *free to be free*¹⁴, and therefore free to be part of a political project, to give our answer to this question, before others ask us.
- Let us not give in on our values, but rather assume them with conviction and pride. Let us put forward again the reason and humanistic universalism of which we are proud. And its history. Let us defend freedom of conscience and freedom of expression. Because it is one thing to denounce discrimination and inequality, sometimes accumulated among the most vulnerable, and to seek to curb the mechanisms that cause them. But to accept the logic of fragmentation of society that the affirmation of a difference considered as essential, of identity, arouses in certain individuals and certain communities, would be a mistake. Difference cannot become the rejection of the Other. One does not have to be a woman to defend women. Trans to defend trans people. And a slave to defend slaves. Any assignment of identity is unacceptable, and to free oneself from it through emancipation is valid for all.

And I make Condorcet's exergue, in his Epître dédicatoire aux Nègres esclaves in 1781, my own:

My friends, although I am not of the same colour as you, I have always regarded you as my brothers. Nature has formed you to have the same spirit, the same reason, the same virtues as the whites'.

¹⁴ In the beautiful words of Hannah Arendt

La Liberté de conscience en Belgique

Véronique De Keyser, Présidente du Centre d'Action Laïque

Colloque Egale, le 31 janvier 2022

That was before the French Revolution, before the Declaration of the Rights of Man and of the Citizen of 1789. The rantings of the Terror did not overcome Condorcet's freedom of conscience - faithful to his convictions. Let us therefore face tomorrow's storms with the same fidelity to our ideals and the same dignity.